Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 24

Artikel: Bonheur conjugal
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-210465

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

52me ANNÉE — N° 24. Samedi 13 juin 1914.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 *a.*

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — *Etranger,* un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent. **Etranger,** 25 cent. — **Réclames,** 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 13 juin 1914 : Le jardin de l'Helvétie. — Bonheur conjugal. — Le truc du père David (Jean-Louis). — Cin qu'a repondu la Lolo ao syndico (S. G.). — La tsanson dai fenèsons (C.-C. Dénéréaz). — Le diable-ermite (J. Pfæuti). — La pompe des Italies *(Journal de Morges).* — « Allons boire un verre de vin ! » — Nos maîtres.

LE JARDIN DE L'HELVÉTIE

Voici l'introduction d'un mémoire, rédigé en 1843 par M. Ed. Chavannes, et lu par lui dans une séance de la Société vaudoise d'utilité publique.

Ce travail avait pour titre : *Mémoire sur la statistique botanique dans le canton de Vaud.* Il montre ce que nous ne méconnaissons que trop souvent, c'est que nous habitons un pays vraiment favorisé de la nature.

Par sa position géographique, le canton de Vaud présente une flore des plus riches et des plus variées. La plupart des plantes suisses y croissent spontanément. Plusieurs espèces même l'habitent exclusivement et ne se retrouvent dans aucun autre canton.

A l'exception des stations maritimes, le canton de Vaud offre toutes celles que les botanistes ont distinguées dans leurs traités sur la distribution géographique des végétaux : plantes des hautes et des basses montagnes, plantes des bois, plantes des prairies naturelles et des lieux cultivés, plantes des marais, des lacs et des rivières, plantes des lieux arides et des décombres, des cavernes et des bas-fonds; tout est réuni dans cet heureux petit coin de terre, et le botaniste diligent peut, sans faire beaucoup de pas, recueillir une ample moisson d'espèces indigènes, variées comme les sites qu'il parcourt dans ses herborisations.

Cette richesse végétale est augmentée par deux circonstances géographiques :

1° Le canton de Vaud s'étend des Alpes au Jura et renferme dans ses limites une portion de chacune de ces deux chaînes de montagnes. Il peut ainsi compter dans sa flore les espèces assez différentes qui croissent sur l'une et sur l'autre. Berne est le seul des autres cantons de la Suisse qui participe à cet avantage. Zurich, il est vrai, voit arriver sur les confins de son territoire la dernière ramification de ces deux chaînes; mais elles sont trop basses pour le disputer en richesses à nos Alpes et à notre Jura. Genève, renfermée dans ses limites politiques, n'atteint ni l'une ni l'autre.

2° La seconde circonstance favorable à la végétation du canton de Vaud, c'est la direction de l'est à l'ouest de la vallée d'Aigle et du bassin du Léman; les pentes des montagnes qui viennent y aboutir sont généralement tournées au midi et reçoivent ainsi les rayons brûlants du soleil.

D'un autre côté, deux circonstances défavorables contribuent à restreindre la richesse et la variété de la végétation; ce sont :

1° L'élévation du sol au-dessus du niveau de la mer. Cette élévation de notre pays, du moins en ce qui concerne les bassins des lacs et les plaines adjacentes, est sans doute moindre que dans plusieurs autres cantons de la Suisse; mais elle est beaucoup plus grande que celle de la plupart des contrées de l'Europe centrale. Le sol vaudois est ainsi privé de beaucoup d'espèces que l'on trouve généralement dans les contrées européennes situées à la même latitude mais moins élevées; et il est hors de doute que plusieurs espèces méridionales s'avanceraient jusque chez nous, si nos bassins étaient abaissés au niveau de la mer.

2° L'absence des terrains granitiques et micacés (car ce n'est qu'à l'extrême frontière du côté du Valais que l'on commence à en trouver), prive aussi le canton de Vaud de plusieurs espèces qui appartiennent exclusivement au sol primordial, ou qui du moins ne se rencontrent sur les autres terrains que très rarement et par exception.

On peut dire néanmoins que la flore du canton de Vaud est celle de la grande région tempérée de l'Europe. Mais elle se rapproche de la région hyperboréenne par les plantes des hautes Alpes. Les espèces des pays chauds y manquent presque en totalité, ce qui établit une assez grande différence entre cette flore et celles du Valais et du Tessin, contrées où le botaniste suisse trouve déjà comme un avant-goût délicieux de cette brillante végétation méridionale qui caractérise le bassin de la Méditerranée.

La flore suisse se compose de plus de 2400 espèces, réparties dans près de 600 genres.

On sait que le nombre absolu et la proportion des espèces ligneuses augmentent à mesure que l'on se rapproche de l'équateur. Le canton de Vaud, par sa position élevée et par les montagnes qui l'entourent, plus encore que par sa latitude, s'éloigne beaucoup des contrées chaudes où le sol nourrit sans s'épuiser une étonnante variété d'arbres et d'arbrisseaux. Aussi le nombre des espèces ligneuses y est-il petit comparativement à la totalité des végétaux : elles forment environ 1/12 de la végétation totale.

Les plantes montagnardes sont fort nombreuses dans le canton de Vaud. Plusieurs laissent tomber leurs graines des sommets les plus élevés dans la plaine, où elles viennent s'établir. D'un autre côté, plusieurs plantes de la plaine se retrouvent à de très grandes hauteurs sur les montagnes.

Les espèces aquatiques phanérogames sont en petit nombre; elles forment à peine 1/40 de la végétation totale. Les plantes de marais sont beaucoup plus nombreuses.

Cet âge est sans pitié. — Deux bambins, fille et garçon, qui, d'ordinaire, vivent en très bonne intelligence, sont surpris s'administrant des gifles et se prodiguant des épithètes peu convenables.

Survient l'une des mamans :

— Que faites-vous-là ? petits méchants !

— Nous jouons au petit mari et à la petite femme.

BONHEUR CONJUGAL

Le révérend E.-J. Hardy est un époux d'un scepticisme adorable. Il considère que l'union matrimoniale peut être une source de bonheur. Pour l'atteindre sûrement, il donne les préceptes de la science du mariage.

C'est ainsi qu'il dit : « Regardez toujours la mère, et si à quarante ans elle ne peut passer facilement par une porte, hésitez à épouser la fille. »

« N'épousez jamais la femme indifférente à ce qu'elle mange, elle sera encore plus indifférente à ce que vous mangerez. »

Et pour la vie quotidienne, il indique quelques remèdes pratiques aux petites malices conjugales. Ils sont simples mais parfois coûteux.

Pour un léger mal de tête, une douzaine de gants; pour un mal de tête plus fort, un chapeau. Pour la neurasthénie, l'automobile, et pour la mélancolie, le théâtre; pour l'anémie, les plages à la mode, et pour la nervosité, inviter des gens connus à dîner.

Au tribunal. — Devant le tribunal, comparaît un citoyen prévenu de s'être approprié la part d'héritage échéant à son frère.

Au président, qui lui demande si le fait est exact, il répond :

— Oui, monsieur le président; mais mon frère est en Californie.

— Qu'est-ce que cela fait ?

— Ma foi, il m'a semblé que j'avais bien le droit de le considérer comme un parent éloigné.

LE TRUC DU PÈRE DAVID

Le père David a des biens au soleil, et aussi... à l'ombre. Il éprouve pour les uns et pour les autres une égale affection, mais les seconds, en ce monde où les larrons percent et dérobent, sont ceux qui l'inquiètent le plus. Hier, la *Revue* annonçait encore deux cambriolages ! Le bureau du bonhomme est solide, c'est entendu, mais allez empêcher les voleurs, avec leurs diables d'outils, d'en « mailler » la porte ou d'y ouvrir tout au moins une assez large « borgnette » !

Après mûre réflexion, le père David a trouvé le joint. L'autre jour, il a dressé un état détaillé de ses titres, obligations et actions, tant nominales qu'au porteur. Puis, de sa plus belle anglaise, il a écrit ces mots au bas du document :

« Toutes ces créances se trouvent dans mon casier de la Banque cantonale, au sous-sol. »

Et allez-y, voleurs ! Le papier étant placé en évidence dans le bureau, ces messieurs se tiendront pour avertis. Aussi le père David, content de son stratagème, dort-il sur ses deux oreilles !...

De grâce, ne lui dites pas que j'ai vendu la mèche !

JEAN-LOUIS.